



La Plaine Saint Denis, le 31/01/18

Madame Béatrice LAFAURIE
DRH de SNCF Mobilités

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 19 janvier 2018 le Secteur CGT des Centraux vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate sur le périmètre Siège Mobilités (CE Mobilités, toutes Directions).

La réunion de concertation qui s'est tenue le 26 janvier dernier a mis en évidence de nombreux points de désaccords. La volonté de la Direction de maintenir sa politique actuelle d'austérité et d'externalisation est donc source de conflictualité.

Ainsi, la CGT réaffirme et maintient les revendications exprimées lors de la DCI :

- Arrêt de toutes les restructurations en cours dans tous les services, notamment à la DSI, à l'ARV et à l'ACV ;
- Respect des CO et embauches de cheminots à statut dans l'ensemble des services pour offrir aux usagers un service public sûr, fiable et de qualité, et aux cheminots, des conditions de vie et de travail favorables ;
- Arrêt du recours massif à la sous-traitance, ré-internalisation de la charge de travail.

Le Secteur CGT des Centraux vous dépose conformément à l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du mercredi 07 Février 2018 à 19h00 jusqu'au vendredi 09 février 2018 à 08h00. Ce préavis de grève couvre tous les personnels relevant du périmètre Siège Mobilités, de tous grades et ceux amenés à les remplacer.

Nous restons disponibles pour engager avec vous de véritables négociations dans l'intérêt des cheminots.

Nous vous prions d'agr er, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CGT :

Pierre-Michel MUZELLE

